DEPARTEMENT DE L'ALLIER



### ARRONDISSEMENT DE VICHY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Nombre de Conseillers:

Séance du 13 décembre 2018

En exercice: 77
Présents: 71
Votants: 76 (dont 5 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

N°51

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**OBJET:** 

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

COLLECTE
SELECTIVE DES
DECHETS
MENAGERS DES
COMMUNES DE
VICHY, CUSSET
ET BELLERIVE

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN – F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG – J.M. GUERRE – J.P BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET – J. COGNET – H. DUBOSCQ – P SEMET – JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT – M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS – M. MERLE – C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON – MC. STEYER – M. JIMENEZ – JJ. MARMOL – S. FONTAINE – MO. COURSOL – JL GUITARD – F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) – M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration: Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Rendue exécutoire:

Absents représentés par leur suppléant :

Transmise en Sous-Préfecture le : M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

2 0 DEC. 2018

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Publiée ou notifiée le :

Absent excusé: M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

2 n DEC. 2018

Secrétaire: M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu le « grenelle de l'Environnement 2 » imposant aux collectivités ayant la compétence en matière de gestion des déchets d'élaborer avant le 14 décembre 2018 un Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu le décret 662-2015 précisant le contenu et les modalités de création du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,

Vu le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'Allier révisé par arrêté préfectoral n° 2786 du 15 juillet 2004,

**Considérant** les travaux du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et les objectifs à atteindre dans le cadre législatif,

Considérant l'intérêt de réduire la production de déchets sur son territoire au vu des évolutions financières de la TGAP imputables à la loi de finance,

Considérant que l'échelle locale est la plus efficace pour élaborer et conduire des programmes locaux de prévention,

Considérant les orientations fixées par Vichy Communauté ayant notamment pour mission d'accompagner et de soutenir les usagers ainsi que les services des Villes de Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier en matière de prévention des déchets,

Considérant l'expertise technique des services communautaires ainsi que leur rôle d'animateur territorial, d'appui technique et de mutualisation de moyens, dans l'élaboration et la mise en œuvre des Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

#### **Propose** au Conseil Communautaire :

de s'engager dans un Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés comme prévu par le décret 665-2015, à savoir :

- Valider le principe du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- Constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) dans le but de développer une gouvernance participative et de donner un avis sur le Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- S'associer au SICTOM Sud Allier, au vu des similitudes des entités de composition de la CCES, dans le cadre de la mise en place de la CCES,
- affecter un animateur prévention pour mettre en place le plan d'actions et le suivi administratif, technique et financier du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés,
- De prioriser les actions en liens avec les commerces et les déchets verts durant la 1<sup>ère</sup> année,
- De mettre en œuvre les actions déjà engagées par Vichy Communauté sur le sujet de la prévention des déchets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les propositions énoncées ci-avant,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

el President,

Frédérik AGUILERA

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 51 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE

Objet de l'acte :

COMMUNES DE VICHY, CUSSET ET BELLERIVE - PROGRAMME LOCAL DE

2018 - COLLECTE SELECTIVE DES DECHETS MENAGERS DES

PREVENTION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 20/12/2018

de réception :

Numéro de l'acte: 13DEC2018 51

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018\_51-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 8.8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 28/11/2018

classification:

Nom du fichier: 51.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018\_51-DE-

1-1\_1.pdf)